



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mai 2026

2026-39 : Désignation des représentants de la Commune au sein de l'URCOFOR

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 22 mai, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :	M. Pascal NAWROCKI donne pouvoir à M. Bernard GLEIZE, Mme Geneviève SHATER donne pouvoir à Mme Hélène MORONVALLE, M. Vincent PAIN donne pouvoir à M. Alain SCHMITT		
Secrétaire :	M. Nicolas RICHARD		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Fédération nationale des Communes forestières de France, en date du 10 avril 2008,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2023 n°2023-59 portant adhésion de la Commune de Vauhallan à que l'Union Régionale des collectivités Forestières (URCOFOR) d'Ile-de-France

Considérant que l'Union Régionale des collectivités Forestières (URCOFOR) d'Ile-de-France a été créée en septembre 2022 et regroupe des collectivités franciliennes intéressées par la valorisation des espaces forestiers publics et privés de leurs territoires ;


Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de conseil municipal suite au renouvellement des instances,

Considérant les candidatures de Mme Dominique DUMAS (déléguée titulaire) et M. Jean-Christophe BRUNEAU (délégué suppléant) ;

Considérant la décision du Conseil municipal, prise à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation par un vote à bulletins secrets,

Sur présentation du rapport par Mme Dumas, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : désigne Mme Dominique DUMAS comme déléguée titulaire et M. Jean-Christophe BRUNEAU comme délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'URCOFOR.

 Le Maire,
Bernard GLEIZE